

Avril 2024



Une consultation prénatale de prévention dédiée aux futurs pères

Entre janvier 2021 et avril 2022, tous les pères d'enfants à naître à l'hôpital de Montreuil (Seine-Saint-Denis), se sont vu proposer une consultation prénatale très complète (prévention, dépistage, accès aux droits, rattrapage vaccinal et référencement vers le soin primaire), dans le cadre du projet **PARTAGE***. Ce projet avait pour objectif d'évaluer le niveau et les déterminants de l'acceptation d'une consultation prénatale de prévention dédiée aux futurs pères.

Parmi l'ensemble des mères concernées, 3 000 ont donné les coordonnées de leur conjoint dans le cadre de cette étude. La moitié des hommes avec lesquels un contact a pu être établi ont bénéficié de cette consultation prénatale masculine. Ce taux est un peu plus élevé chez les pères immigrés (56 %), et encore plus élevé chez les personnes immigrées en situation de précarité. Comme le rappelle l'auteure de l'étude, Pauline Perrot, « En France comme ailleurs, les hommes bien portants ont moins de contact avec le système de santé que les femmes. Le suivi gynécologique et obstétrical fournit aux femmes des occasions de consultations de prévention qui n'ont pas d'équivalent pour les hommes, y compris lorsque les couples attendent un enfant ». Plus généralement, les jeunes filles sont confrontées dès leur plus jeune âge aux questions d'hygiène corporelle et de santé, à cause du cycle menstruel et des désagréments qu'il procure. Rien de tel ne marque le parcours de vie des garçons.

Étude publiée dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH), N°8 avril 2024
*Partage - Prévention, accès aux droits, rattrapage vaccinal, traitement des affections pendant la grossesse et pour l'enfant

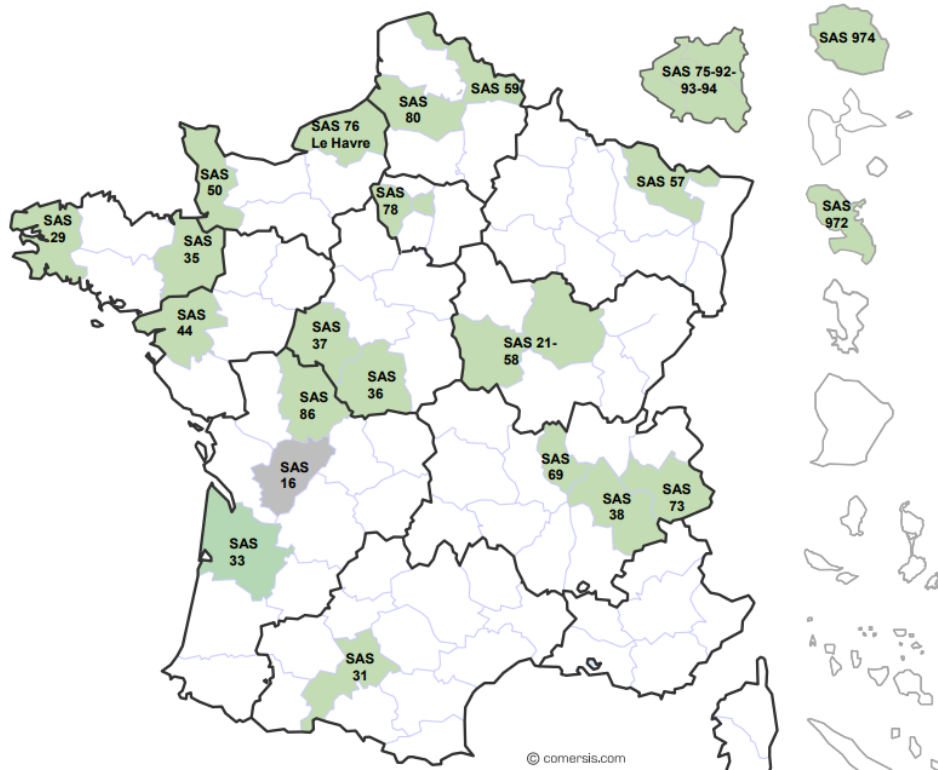
LA PSYCHIATRIE DANS LA TOURMENTE

Consultez le compte-rendu audio intégral de la conférence du Dr Lopez, le 18 mars dernier, à Nantes.

Premier bilan des Services d'accès aux soins (SAS)

Les SAS ont été créés, à partir de 2020, de manière à assurer une meilleure orientation des patients qui se tournent vers les services d'urgences. Des plateformes téléphoniques, associant le SAMU et des professionnels de santé

libéraux, ont été créées dans les départements expérimentaux (voir carte ci-dessous). Ces plateformes adressent les patients vers les services d'urgence si nécessaire, comme auparavant. Pour les soins qui n'ont pas le même caractère de prise en charge immédiate, des rendez-vous en ville sont programmés sous 48 h avec adressage vers un professionnel de santé qui a donné son accord. Un bilan des 20 premiers services d'accès aux soins en fonctionnement a été publié en début d'année par le ministère de la santé pour la période (2021-2022).



FIN DE VIE

Le projet de loi « relatif à l'accompagnement des malades et à la fin de vie » sera examiné fin mai à l'Assemblée nationale. Le titre II de la loi est relatif à l'aide à mourir. L'article 5 introduit une **définition** de l'aide à mourir, qui « consiste à autoriser et à accompagner la mise à disposition, à une personne qui en a exprimé la demande, d'une substance létale, afin qu'elle se l'administre ou, lorsqu'elle n'est pas en mesure physiquement d'y procéder, se la fasse administrer par un médecin, un infirmier ou une personne volontaire qu'elle désigne ». L'article 6 définit les **conditions d'accès** à cette aide à mourir. L'article 16 institue une **clause de conscience** pour les professionnels de santé qui ne souhaiteraient pas participer à la procédure d'aide à mourir.

SANTÉ

Augmentation de la mortalité routière en mars. En mars, 254 personnes ont été tuées dans des accidents de la route en France métropolitaine, +31 % par rapport au même mois de 2023 (Sécurité routière). Or, depuis le 1^{er} janvier, les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h ne sont plus sanctionnés par la perte d'un point sur le permis de conduire. Plusieurs associations de lutte contre l'insécurité routière estiment que ce « cadeau » du ministre de l'intérieur serait à l'origine de la hausse de l'insécurité routière (Le Figaro). On peut aussi faire remarquer que la mortalité routière retrouve son niveau d'avant la crise du covid.

Recrudescence de la rougeole - La France a connu une recrudescence de la rougeole en 2023, avertit Santé publique France. L'agence sanitaire met en garde contre le risque d'importation de la maladie alors que la France va accueillir des millions de visiteurs étrangers à l'occasion des Jeux olympiques. ([Le Monde](#)) ([Santé publique France](#)), [Bilan 2023](#)

Mortalité maternelle - 272 décès ont été recensés, du début des grossesses jusqu'à un an après leur fin, au cours de la période 2016-2018 en France. Les suicides et causes psychiatriques sont la première cause de mortalité maternelle (17 %). [Rapport](#) de Santé publique France-Inserm. ([Le Monde](#)).

Baisse de la mortalité infantile (Monde). La mortalité des moins de 5 ans est passée pour la première fois sous la barre des 5 millions au niveau mondial selon l'Unicef. Cette nouvelle estimation représente une baisse de 51% depuis 2000 et de 62% depuis 1990. ([Whats'up doc](#)).

Le gouvernement britannique veut interdire la vente de cigarettes - Le Royaume-Uni veut interdire définitivement la vente de cigarettes aux générations nées à partir de 2009. La mesure, défendue par le premier ministre, Rishi Sunak, et soutenue par les travaillistes, divise les rangs des conservateurs. [Étude d'impact du ministère de la santé \(en anglais\)](#), [Le Monde](#), [Libération](#).

SYSTÈME DE SOINS

450 infirmiers formés pour le remplissage des certificats de décès - Remplir un certificat de décès est le préalable à l'intervention des pompes funèbres et à la levée du corps. Mais aujourd'hui, dans certaines régions, il n'est pas toujours possible de trouver un médecin pour signer ce certificat. 450 infirmiers ont déjà été formés dans les différentes régions expérimentales (Ile-de-France, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône-Alpes, Hauts-de-France, La Réunion, Occitanie) pour assurer la délivrance du certificat de décès, en l'absence de médecin disponible, relève [Mattea Battaglia](#), dans [Le Monde](#). En remplissant ce document, les infirmiers doivent notamment renseigner la « cause médicale du décès ».

Augmentation du « reste à charge » - Depuis le 31 mars, les assurés sociaux payent 1 € non remboursé sur chaque boîte de médicament ou acte paramédical, contre 50 centimes auparavant, et 4 € par transport sanitaire au lieu de 2 (franchise médicale). Par ailleurs, à partir du 15 mai prochain, le reste à charge sur les consultations médicales, les examens de radiologie et de biologie passera de 1 à 2 euros (participation forfaitaire). Les franchises et remboursements forfaitaires ne sont pas applicables aux mineurs, aux femmes en congé maternité et aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S). Enfin, les deux plafonds annuels – l'un pour les franchises, l'autre pour les participations forfaitaires – sont maintenus à 50 euros chacun. ([Le Monde](#))

Bilan de la fraude - Près de 466 M€ de fraudes ont été détectées et stoppées par l'Assurance Maladie en 2023 (0,3 % du budget de l'assurance maladie). [Ameli](#).

Avenir de la psychiatrie (FHF) - La FHF a présenté le premier volet de ses propositions sur l'avenir de la psychiatrie, mené avec la participation d'une trentaine de professionnels de terrain. Celui-ci porte sur l'organisation

territoriale des soins, les parcours de prise en charge, et l'amélioration de l'attractivité des métiers. Un second volet doit paraître au cours du second semestre consacré à la recherche en psychiatrie, à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et aux droits des patients. ([Site internet FHF](#))

Le système de santé britannique jugé par ses utilisateurs. « En 2010, quand a débuté une période d'austérité budgétaire au Royaume-Uni à l'arrivée des conservateurs au pouvoir, ils étaient 70% à être contents du fonctionnement du National health service (NHS). Leur mécontentement s'est accentué après l'épidémie de Covid-19, avec une chute du niveau de satisfaction de 29% en trois ans ». Parmi les griefs ; listes d'attentes interminables à l'hôpital, difficultés à obtenir un rendez-vous avec son généraliste... Malgré les crises, la majorité des Britanniques continuent de soutenir les principes fondateurs du NHS, à savoir sa gratuité (91%), son financement par l'impôt (82%), et son accessibilité pour tous (à 82%). ([What's up doc](#))

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}. Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.

[S'inscrire.](#)

[Désinscription](#)



© 2024 La santé à voix haute